

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
23 NOVEMBRE 2023 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal : 10
Nombre de conseillers présents : 7
Date de convocation : 17.11.2023
Secrétaire de séance : PERBET Yoann*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2023
2. Dépenses d'investissement avant vote budget 2024 : autorisation d'engagements 25%
3. Recrutement d'un vacataire pour le recensement 2024
4. Projet de rénovation de voirie 2024 et demande de subvention DETR

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GIROUD Florence
	CHANAL Fabrice		GRAIL Jérôme
	DESCAMPS Véronique		PERBET Yoann
	GENTES Laurent		

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard , ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 23 octobre 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023.

2. Dépenses d'investissement avant vote du budget 2024 : autorisation d'engagement 25%

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit :

« ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2023 s'élevait à 113 213.48 € (hors crédits liés au remboursement de la dette). Le plafond des dépenses à ne pas dépasser s'élève donc pour l'année 2024 à **28 303.37 €**.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité avant le vote du budget principal 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Chapitre/Article	Libellé	Montant
2131	Bâtiments Publics	4 000 €
2132	Bâtiments Privés	8 000 €
2135	Installations générales, agencement, aménagement	11 303 €
2151	Réseaux de voirie	4 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000 €
TOTAL		28 303 €

3. Recrutement d'un vacataire pour le recensement 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement qui auront lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter un agent recenseur pour réaliser les opérations de recensement sur l'année 2024. L'agent percevra une rémunération forfaitaire d'un montant de 875 € (bruts).

4. Projet de rénovation de voirie 2024 et demande de subvention DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de réfection de la voirie communale qu'ils seraient bon d'engager en 2024.

Le coût estimatif – selon devis de l'entreprise Ribes- serait de : 27 060 € H.T.

Une aide du PNR des Monts d'Ardèche pourrait être sollicitée pour l'ajout de panneaux signalétiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de valider le projet de réparation de la voirie, de prévoir cette somme au budget communal de 2024 et d'autoriser le Maire à exécuter cette décision et signer tous les documents nécessaires, selon le plan de financement suivant :

- 10 824 € DETR 2022 soit 40 %
- 10 824 € Département « CAP43 » soit 40 %
- 5 412 € Autofinancement soit 20 %

Questions diverses

- Adressage : l'adressage complet de la commune (ajout des rues dans les lieux-dits et numérotation de toutes les maisons) devra être fait en 2024. Certains prestataires comme La Poste peuvent réaliser le travail préparatoire et administratif pour un coût d'environ 2 500€ ou ce travail peut être fait en interne. L'achat et la pose des panneaux pour les rues manquantes et l'achat des plaques de numéros peuvent représenter un coût d'environ 8 000€.
- Chaumière gourmande : l'achat d'un abri de jardin pour ajouter une surface de stockage au bar/restaurant est toujours à l'étude.
- Gîte mairie : les travaux se poursuivent. Les fenêtres ont été changées, les travaux d'isolation et de peinture sont en cours. Le poêle à granulés a été commandé.
- Chemin forestier de l'Aubépin : suite à la réunion du 26 octobre, une partie des propriétaires concernés ont donné leur accord pour l'élargissement du chemin. Afin de réaliser une boucle complète, une longueur d'environ 275m devra être intégrée à la voirie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17

Le Maire
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance

